

Club Alpin de Strasbourg
6 bd Poincaré 67000 Strasbourg
03 88 32 49 13
Ma/Ve 17h -19h, Mer 12h30-14h30, Je 18-20h
secretariat@clubalpinstrasbourg.org

Gymnase REUSS II
62 allée REUSS
Strasbourg- Neuhof

Cours assurés par un moniteur breveté d'Etat, prêt du matériel

FICHE D'INSCRIPTION ECOLE D'ESCALADE
Enfants et ados saison 2022/2023

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de Naissance :

Autorisation parentale : Je soussigné(e),
parent/représentant légal du mineur susnommé l'autorise à participer au cours
d'escalade auquel je l'inscris
Signature

Adresse postale complète :

N° de portable :

Adresse mail (en majuscules svp) :

Personne à prévenir en cas d'accident (nom + téléphone) :

INSCRIPTION AUX COURS :

Lundi : 18h - 19h30

Mardi : 17h45 - 19h15

Mercredi : 9h - 10h30

Jeudi : 18h - 19h30

OBLIGATOIRE : CERTIFICAT MEDICAL POUR LA PRATIQUE DE L'ESCALADE Y COMPRIS LA
COMPETITION (voir modèle joint)

PAIEMENT :

Les inscriptions ne sont prises en compte qu'accompagnées du paiement. Chèques à l'ordre du club alpin.

Coût : 80€ pour les cours et 44,90 € pour la licence/assurance responsabilité civile. Règlement par chèques séparés Cours/ Licence

La Ville de Strasbourg propose - sous conditions de ressources - une Bourse d'aide à la pratique sportive. Dans ce cas la famille ne paie que 24,90 euros.

Possibilité de bénéficier également du Pass'Sport.

Si vous désirez souscrire une assurance de personne/assistance/secours nous consulter.

Nom de l'émetteur du chèque (si différent de celui du jeune) :

Possibilité de paiement de 1 à 4 fois. Joindre tous les chèques à l'inscription. Ils seront encaissés fin octobre, fin décembre, fin février et avril.

Nombre de chèques pour les cours :

Pour tout renseignement, s'adresser à Antoinette Noël antoinette.noel7@gmail.com ou à Gilbert Bour gilbert.bour@free.fr ou encore au secrétariat du Club Alpin de Strasbourg